Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20261109-DCM09112026109-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 30 octobre 2026
Affichée / Publiée le 30/10/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	21
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	26

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Pierre PIRON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Elisabeth ABADIE, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Alexis FAUCHEUX, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Elisabeth ABADIE à Gwenaëlle PENSIVY, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Nicolas VOLLE à Jean-Paul RONSIN, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Mathias JOLY à Mathieu LEVILLAIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Christine PERTUISEL.

OBJET : MODIFICATION D'UN EMPLOI DE CATEGORIE B (N°2026-109)

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal est compétent pour créer et modifier les emplois de la commune sachant que les emplois territoriaux sont définis par le statut de la fonction publique et relèvent d'une catégorie, d'une filière, d'un cadre d'emplois et d'un grade.
Ainsi, par délibération 2022-029 du 7 mars 2022 conseil municipal avait décidé que l'emploi vacant de technicien territorial (catégorie B - filière technique), créé par délibération du 6 juillet 2015, pouvait être pourvu par contrat.
Les missions actuellement dévolues à cet emploi concernent principalement la sécurité, la police municipale et la gestion des autorisations d'urbanisme.
Du fait de la vacance de cet emploi, une procédure de recrutement a été lancée sur les grades de technicien, de technicien principal 2ème classe mais aussi sur les grades de rédacteur (Filière administrative - catégorie B), ou rédacteur principal 2ème classe.
La candidate recrutée par mutation pour occuper ce poste à compter du 30 novembre 2026 est fonctionnaire territoriale et détient le grade de rédacteur.
En prévision de son recrutement, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'élargir le grade de cet emploi également accessible au grade de rédacteur (Catégorie B - filière administrative).

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1,
Vu le budget général de la commune et les crédits inscrits au chapitre 012,

A l'unanimité, le conseil municipal :
- décide que l'emploi de technicien (catégorie B - filière technique) précisé par délibération 2022-029 du 7 mars 2022 Également être pourvu au grade de rédacteur (catégorie B - filière administrative),
- actualise le tableau des effectifs en intégrant cette décision,
- précise que cet emploi sera accessible par les voies statutaires (mutation, recrutement sur une liste d'aptitude) et, à défaut de candidature d'un fonctionnaire, permet de recruter un agent contractuel (article L332-8 du CGFP) pour un niveau de fonction et de rémunération correspondant à ces grades.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)